
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T06-2021**

**Arrêté autorisant la vente des lots et portant
autorisation de différer les travaux de finition.**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son livre IV ;
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de la Zorn approuvé le 19/12/2019,
VU l'arrêté PA 067 005 20 R0001 du 29/08/2020 autorisant la création du lotissement « les Pommiers »,
VU la demande de la SARL TERRA, représentée par Monsieur MAIRE PHILIPPE, tendant à être autorisée à procéder à la vente des lots dudit lotissement avant d'avoir exécuté les travaux de finition.
VU l'engagement de l'aménageur à réaliser l'achèvement de l'ensemble des travaux au plus tard à la date du 01/06/2023.
VU la garantie d'achèvement desdits travaux établie le 17 mai 2021 par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALSACE-VOSGES

A R R E T E

Article 1 : La SARL TERRA, représentée par Monsieur MAIRE PHILIPPE est autorisée à procéder à la vente des lots du lotissement susvisé avant d'avoir exécuté les travaux de finition prescrits par l'arrêté d'autorisation de lotir conformément aux dispositions de l'article R.442-13a du Code de l'Urbanisme.

Le déblocage de la somme représentative du montant des travaux peut être autorisé en fonction de leur degré d'avancement par l'autorité qui a accordé l'autorisation de lotir.

La totalité des travaux devra être achevée au plus tard le 01/06/2023.

Article 2 : La vente des terrains compris dans le lotissement est autorisée. Des permis de construire pourront être délivrés pour des projets situés à l'intérieur du lotissement qu'après établissement par le lotisseur du certificat attestant, sous sa responsabilité, l'achèvement des équipements desservant chaque lot considéré (article R.442-18b du Code de l'Urbanisme).

Article 3 : Le présent arrêté est transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme. Il est exécutoire à compter de sa réception.

Fait à ALTECKENDORF, le 4 Juin 2021



Le Maire

Alain HIPP

A handwritten signature in blue ink that reads "Alain HIPP". It is positioned above a blue curved line that extends from the right side of the town hall logo towards the signature.